

Que se passe-t-il après le dépôt de ma demande ?

Vous avez effectué votre demande de départ à partir de votre compte Ensap

Vous avez effectué votre demande de départ à partir de votre compte ensap. Vous avez reçu un courriel d'accusé réception mentionnant les éléments de votre demande. Vous avez renvoyé votre demande de radiation des cadres signée au service ressources humaines de votre administration. Sur votre compte personnel ensap, le pavé "Mon départ à la retraite" est alors remplacé par "Suivi de ma demande de départ".

Toutes les étapes liées à la procédure y figurent et vous sont également notifiées par courriel. Vous y trouverez notamment l'estimation du montant de votre retraite.

Après la confirmation de votre départ à la retraite, votre titre de pension sera disponible dans votre espace sécurisé ENSAP, onglet "Ma pension". La déclaration de mise en paiement vous sera transmise par voie postale ; vous devrez la compléter et l'envoyer à votre centre de gestion des retraites.

Nouveau

La déclaration de mise en paiement ne sera plus exigée pour toutes les demandes de départ en ligne postérieure au 15 décembre 2020.